
POINT 12.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR :

Lignes directrices régionales sur les évaluations stratégiques de l'environnement

Objet du document

1. Informer les Membres du contexte et des raisons justifiant l'élaboration de lignes directrices régionales sur les Études stratégiques environnementales (ESE), notamment une brève actualisation des dernières avancées ;
2. Faire approuver les plans et processus proposés par le PROE pour achever et finaliser les lignes directrices.

Contexte

3. L'évaluation stratégique environnementale (ESE) est un moyen d'analyser systématiquement les incidences environnementales et socio-économiques des politiques, plans et programmes (PPP) afin de garantir l'optimisation des chances, l'atténuation des risques et d'envisager des alternatives aux premiers stades du développement des PPP. Une ESE permet d'intégrer des facteurs environnementaux et socio-économiques dans les initiatives PPP, de promouvoir la collaboration et l'engagement des Parties prenantes très tôt et de manière continue au cours du développement du cycle de façon à permettre des décisions stratégiques. Une ESE a de nombreux points communs avec une étude des impacts environnementaux (EIE), car elles sont toutes deux utilisées comme moyens d'évaluation et d'atténuation des effets potentiels d'une proposition. Cependant, l'EIE est spécifiquement lié à un projet, tandis qu'une ESE se fait généralement à un stade plus précoce, pendant l'élaboration des politiques, plans et programmes. Une ESE est un processus qui peut être utilisé de trois manières principales :
 - i. Pour préparer un développement stratégique ou un plan d'utilisation des ressources pour une zone terrestre et/ou marine ;
 - ii. Pour examiner les incidences environnementales potentielles qui pourraient résulter de, ou avoir un impact sur, la mise en œuvre des PPP gouvernementaux ; et
 - iii. Pour évaluer les différents types ou classes de projets de développement afin de pouvoir élaborer des politiques de gestion environnementale générales ou des lignes directrices de conception pour les classes/types de développement.

Pertinences et intérêts des ESE dans la région

4. Le Plan stratégique du PROE 2017-2026, spécifiquement dans le cadre de l'objectif régional 4 nécessite que le PROE renforce les systèmes nationaux de planification et mise en œuvre de développement durable en utilisant des études d'impact sur l'environnement (EIE), des études stratégiques de l'environnement (ESE) et l'aménagement du territoire.

5. En 2016, les lignes directrices visant à renforcer l'Étude des impacts sur l'environnement pour les ÉIO et les territoires ont été validées par la Conférence du PROE. Par la suite, en 2017, les lignes directrices des EIE pour le développement du tourisme côtier ont également été validées par la Conférence du PROE et le Conseil exécutif de l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO).
6. Les ESE sont brièvement présentées dans les lignes directrices visant à renforcer les Études d'impact sur l'environnement avec pour objectif de mettre en œuvre des lignes directrices spécifiques pour les ESE.
7. Les ESE peuvent constituer un concept relativement nouveau pour certaines régions et certains pays, bien que ces études existent depuis la fin des années 1960.
8. Dans la région insulaire océanienne, seulement quelques exemples d'application d'ESE sont connus :
 - i. 1996 : Le PROE a mené une ESE de projets de développement qui avaient été proposés pour la ville de Neiafu, sur l'île de Vava'u, Tonga, dans le cadre d'un programme de développement de Vava'u.
 - ii. 2001 : Le PROE, Asia Pacific Applied Science Associates (Asia Pacific ASA) et Sea Australia ont effectué une ESE et ont évalué les impacts potentiels sur le rivage de déversements d'hydrocarbure provenant de l'épave du Hoyo Maru, un navire naufragé de la Seconde Guerre mondiale, dans le lagon des îles Chuuk des États fédérés de Micronésie.
 - iii. 2003 : Le Fonds mondial pour la nature a mené une ESE du Plan de développement touristique des Fidji en collaboration avec le ministre du Tourisme.
 - iv. 2003 : Le PROE a préparé une ESE sur le naufrage du USS Mississinewa, une épave d'un pétrolier militaire américain de la Seconde Guerre mondiale, afin de déterminer les incidences environnementales du déversement d'hydrocarbures.
 - v. Récemment, en 2018, les États fédérés de Micronésie ont initié un processus d'ESE pour soutenir l'aménagement et la gestion du territoire et de la mer.
9. En raison des capacités limitées en matière d'ESE dans la région et de l'intérêt croissant pour résoudre efficacement de nouvelles problématiques telles que l'exploitation minière des fonds marins et plusieurs projets de développement dans la région et dans les pays, il paraît pertinent d'élaborer des lignes directrices appropriées en matière d'ESE et de les intégrer, les associer à la planification, aux politiques et prises de décision qui serviront à atteindre les objectifs de développement durable et les priorités, favorisant également la collaboration et la coordination interdisciplinaires. Pour cela, il est important de garantir la mise en place d'une sensibilisation participative et mobilisatrice et d'un processus de renforcement des capacités intégrés à l'élaboration de cadres et lignes directrices des ESE.

Développement de lignes directrices régionales des ESE - statut

10. En 2018, dans le cadre de la phase 2 du projet ACP-AME du PNUE et de l'UE sur le renforcement des capacités, le PROE a initié l'élaboration de lignes directrices sur les études stratégiques de l'environnement avec pour objectif qu'elles soient validées lors de la 29^e Conférence du PROE.

11. Des discussions préliminaires sur la nécessité de développer des lignes directrices des ESE ont été organisées en septembre 2018. Des représentants de douze pays insulaires du Pacifique y participaient. Cela a débouché sur un projet de lignes directrices des ESE et la première ébauche a circulé en avril cette année pour que les Membres puissent apporter leurs commentaires.
12. Un Membre seulement a fait part de ses remarques qui ont incité le Secrétariat à réviser et ajuster le processus d'élaboration de lignes directrices des ESE afin de garantir que les Membres sont pleinement informés et activement engagés dans l'élaboration de ces orientations.

Prochaines étapes – processus de finalisation des lignes directrices des ESE

13. En s'appuyant sur le projet actuel de lignes directrices des ESE déjà conçu et transmis aux Membres, le Secrétariat créera et proposera des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ciblées pour mesurer les contributions, accroître la sensibilisation et la compréhension et développer les compétences en matière d'ESE. En fonction de la disponibilité des ressources, le Secrétariat fera de son mieux pour mettre en œuvre ces activités par le biais d'un mélange d'actions par pays et à l'échelle régionale et sous régionale qui pourraient être associées à des activités existantes ou nouvelles pertinentes, le cas échéant.
14. Le principal résultat de cette initiative sera la finalisation des lignes directrices des ESE avec des contributions de Membres et de parties prenantes et partenaires clés.
15. Il est prévu que le processus et les lignes directrices finales des ESE soient terminés à la fin du mois de juin 2020 et que les lignes directrices soient soumises à l'examen du Conseil exécutif en septembre 2020.

Recommandation

16. La Conférence est invitée à :
 1. **prendre acte** des efforts du Secrétariat pour faire avancer l'élaboration des lignes directrices des ESE destinées aux ÉTIO et territoires ;
 2. **valider** le processus proposé pour finaliser les lignes directrices des ESE qui inclut des activités clés de renforcement des capacités et de sensibilisation pour les Membres en tant qu'aspects fondamentaux de ce processus ; et
 3. **valider** l'échéancier proposé pour remplir les lignes directrices des ESE afin que le Conseil exécutif les examine lors de sa réunion en 2020.

25 juillet, 2019